» Cette proposition est combattue par MM. Tirard, Aynard, Edouart Lockroy. Finalement le conseil supérieur a décidé que le questionnaire serait dressé par une commission de douze membres qui a été nommée immédiatement.

» Cette commission est composée de :

« MM. Méline, ancien ministre de l'agriculture, président du groupe agricole de la Chambre, député des Vosges ;

» Poirrier, sénateur, président de la chambre de commerce de Paris ;

» Aynard, député de la 8e circonscription de Lyon, banquier ;

» Dautresme, ancien ministre du commerce, député de la 2e circonscription de Rouen ;

» Alexandre Léon, armateur ;

» Feray, sénateur, industriel ;

» Lockroy, ancien ministre du commerce, député de Paris ;

» Pouyer-Quertier, sénateur, président de la chambre de commerce de Rouen;

» Cyprien Fabre, président de la chambre de commerce de Marseille;

» Rogé, maître de forges à Pont-à-Mousson;

» De Montgolfier, industriel à Annonay;

» Amé, ancien directeur général des douanes.

» La commission s'est aussitôt réunie, sous la présidence de M. Feray.

» Après un échange de vues, elle a décidé que M. Dautresme, s'inspirant des diverses considérations mises en avant au cours de la discussion, lui soumettrait un projet de questionnaire à sa prochaine réunion, qui aura lieu samedi prochain, à neuf heures et demie du matin, au ministère du commerce. »

NOUVELLES DU JOUR

L' « influenza » à Paris

Paris, 13 décembre. — Aux Magasins du Louvre l'épidémie est entrée depuis deux jours en décroissance et le nombre des employés rentrant ayant repris leur service, après quelques jours de repos, qui était hier de 120, s'est élevé aujourd'hui à 150.

Paris, 13 décembre. — Le nombre des cas d'*influenza* a augmenté aujourd'hui parmi les employés du bureau central des Postes et Télégraphes.

Vienne, 13 décembre. — L'*Influenza* progresse avec rapidité dans tous les quartiers de la ville; 6,000 soldats en sont atteints; elle s'est répandue à Pesth, Olnitz et Gratz.

M. de Brazza à Paris

Paris, 13 décembre.— Une note *Havas* annonce que M. de Brazza est resté à Paris, parce que son expérience de l'Afrique lui permettait d'éclaircir le gouvernement sur les intérêts français en jeu à la conférence de Bruxelles.

Il s'occupe aussi d'organiser, avec les négociants et industriels, l'étude des richesses exploitables au Congo français et des voies de communications à établir.

Il a soumis, au gouvernement, un projet de voie de Brazzaville à la mer, en utilisant, si possible, le cours Mantillon, afin d'écouler les produits de l'intérieur vers la cote.

Il est question de confier à une compagnie le soin d'étudier sur place les moyens pratiques.

Le projet en question a déjà été examiné en Conseil des ministres. Aussitôt qu'il aura été résolu, M. de Brazza regagnera son poste au Congo.

Eruption du Vésuve

Naples, 13 décembre. — Le Vésuve est en éruption.

Un grand nombre d'étrangers accourent à Naples pour contempler le phénomène.

La clôture de la session extraordinaire

Paris, 13 décembre. — Dans les couloirs de la Chambre, on prévoit que la session extraordinaire sera close jeudi prochain, la Chambre n'ayant plus à examiner que 27 élections, dont deux ou trois au plus donneront lieu à un débat relativement long.

L'ouverture de la session ordinaire, fixée par la Constitution au deuxième lundi de janvier, aurait par conséquent lieu le lundi 14 janvier.

Les élections contestées

Paris, 13 décembre. — Le rapport sur l'élection de M. Ménard-Dorian (Hérault) n'est pas terminé.

Le quatrième bureau a remis sa décicion à mercredi.

Le même bureau s'est occupé de l'élection de M. Calvinhac à Toulouse, proclamé par la commission de recensement, sans avoir obtenu la majorité absolue.

En présence des fraudes qui pullulent, le bureau a renvoyé le dossier à la sous-commission.

Le huitième bureau a conclu par 15 voix contre 14, à l'invalidation de M. Schneider à Autun.

La question des allumettes

Paris, 13 décembre. — Quoique le compte-rendu officieux du conseil qui a été tenu hier à l'Elysée n'en fasse pas mention, nous savons que les ministres se sont occupés encore de la question des allumettes. M. Rouvier a été vivement pressé par ses collègues de prendre un parti et de donner enfin une solution à cette question irritante.

Le ministre des finances, de plus en plus indécis, a fini par déclarer qu'il laisserait les choses en l'état et qu'il ne déposerait aucune demande spéciale de crédits.

Cette décision pourrait bien, toutefois, n'être pas définitive.

Il paraît, en effet, difficile qu'il puisse éviter, avant les vacances, une interpellation qui se produira certainement avant le 22 ou le 23, jour qui semble fixé pour la séparation des Chambres.

Une visite de M. Carnot à Marseille

Paris, 13 décembre. — La municipalité de Marseille a invité M. Carnot à aller visiter la ville.

M. Carnot a accepté sans donner de date fixe, mais le voyage aura lieu probablement au printemps prochain.

Au Tonkin

Dans une lettre d'Hanoï reçue par le *Temps*, l'intention du gouverneur général est d'essayer de faire nettoyer la région du Loch Nam par des contingents indigènes commandés par des gardes civiles.

D'autre part, M. Piquet a opposé un veto absolu au départ d'une colonne qu'on préparait pour agir entre la route de Langson et la mer. Il espère que les indigènes réussiront mieux que les colonnes européennes.

Les officiers qui connaissent le mieux le pays ne partagent pas cette opinion. D'après eux, il faut distinguer entre les bandes chinoises et les annamites, de celles-ci on viendra toujours à bout avec les milices, tandis que celles-là ne sauraient être réduites que par des troupes parfaitement disciplinées. Ils disent d'ailleurs que les tonkinois tirailleurs ou miliciens ne tiennent pas devant les chinois.

L'expérience montrera où est la vérité ajoute le *Temps*, Dieu veuille que cette expérience ne coute pas trop cher.

Les usines de Bessèges

Bessèges, 13 décembre. — La situation dans l'usine est moins tendue aujourd'hui, par suite d'une nouvelle combinaison proposée aux financiers; on leur garantit 20 0[0 de leurs capitaux convertis en actions de la nouvelle société, afin d'aider au relèvement des usines.

Les bénéfices certains depuis la hausse sur les fers et la vente active sur les houilles font qu'un grand nombre d'intéressés ont accepté cette combinaison favorable à leur créance.

On pense que la majeure partie des créanciers l'acceptera.

Le travail continue et on embauche même des houilleurs à la mine Lalle; la population est plus rassurée et attend sans inquiétude; une solution prochaine est définitive.

Les Italiens en Afrique

Rome, 13 décembre.— On a reçu, paraît-il, à la *Consulta*, des dépêches d'Abyssinie qui sont peu rassurantes et qui montrent, sous un jour peu favorable, la situation de l'Italie vis-à-vis des populations indigènes.

L'emprunt Bulgare

Saint-Pétersbourg, 13 décembre. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, constatant l'admission à la côte de la bourse de Vienne de l'emprunt bulgare et des garanties de cet emprunt, dit que le prince de Cobourg et les gouvernants ont disposé avec trop de sans-gêne des biens des principautés.

« Malgré leur situation irrégulière, dit ce journal, ils engagent avec désinvolture les ressources financières du pays au mépris du droit et sans tenir compte des obligations antérieures qui n'ont pas été remplies depuis nombre d'années. Nous croyons, ajoute-t-il, devoir constater cette évidente dérogation au traité de Berlin. »

« Sous-offs. »

Paris, 13 décembre.— A la suite d'une demande adressée par le ministre de la guerre au garde des sceaux, le parquet de la Seine vient d'ordonner des poursuites contre le livre de M. Descaves, intitulé « Sous-offs. »

Au Reichstag

Berlin, 13 décembre.— Dans sa séance d'hier, le *Reischtag* a adopté par 127 voix contre 111, la proposition de M. Huéne, membre du centre catholique, réglant la situation militaire, des étudiants en théologie de tous les cultes de l'Allemagne.

En temps de paix, il leur sera accordé, sur leur demande, un sursis d'appel, jusqu'au 1er avril de leur septième année de service militaire. Si, avant cette date, ils ont été admis à administrer le saint-ministère en qualité de candidat ou de sous-diacre, ils sont versés dans la réserve et dispensés de tout exercice.

Le bureau de la Commission de l'armée

Paris, 13 décembre. — La commission de l'armée a nommé M. Mézières président; M. le général de Frescheville, conservateur, et M. de Mahy, vice-présidents ; MM. Cavaignac et Dreyfus, secrétaires.

Voici un résumé du discours de M. Mézières, en prenant possession de la présidence de la commission de l'armée.

Il remercie la commission de l'honneur qu'elle lui fait et dit qu'il lui est bien doux de voir qu'elle a élevé un Lorrain dans, trois législatures successives, à la présidence.

Après avoir rappelé la nécessité du travail : « Nous nous rencontrerons, dit-il, sur ce terrain de la concorde, au-dessus des luttes et des divisions politiques; nous inspirant uniquement de pensées patriotiques, nous travaillerons ensemble avec une même volonté et un même cœur, à l'amélioration, au perfectionnement de la défense nationale. »

Il rappelle ensuite que la précédente commission vota la loi de recrutement et d'autres projets pour fortifier notre armement, mais qu'il reste bien à faire avec le progrès incessant, les découvertes et l'émulation des peuples.

Enfin, quand je vois autour de moi, dit-il, en terminant, tant d'esprits distingués qui, par le caractère, le talent, sont l'honneur du parlement, je suis sûr d'avance que notre tâche patriotique sera bien remplie. »

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 14 déc.—Hauteur barométrique : 760.—Température :
A 7 heures du matin 2 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. 1 degré audessous de zéro.
A 5 » » 0 degré audessous de zéro.

Paris, 16 décembre. — Une bourrasque envahit l'Ecosse, et la baisse barométrique se propage jusqu'à la Manche. Les fortes pressions qui s'étaient avancées près de nos côtes Ouest, se sont étendues vers l'Est et réunies à l'aire qui couvraient les plaines de la Russie. Le maximum principal persiste près de Moscou (775 mm), et un maximum secondaire se montre près de Clemont (770 mm).

Le vent souffle d'entre Sud et Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il est fort à Saint-Mathieu et à Cherbourg. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, en Bretagne, sur la Scandinavie et en Italie.

La température descend, excepté dans le N.-O. de la France. Le thermomètre marquait ce matin — 13 degrés à Hermanstadt, 2 à Paris, 7 à Valentia, 9 à Brest et 14 à Malte.

En France, des pluies sont probables dans les régions du nord-ouest et du nord, où la température va s'abaisser de nouveau. Le temps va rester froid et brumeux dans les autres régions.

A Paris, hier, ciel couvert.

Température maximum : 0 degré 7 ; minimum, 5 degrés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ce numéro contient un Supplément.

Le métier sans navette.—Nous avons signalé, il y a huit jours, à l'attention de tous les intéressés, le nouveau métier à tisser sans navette qui vient d'être inventé en Amérique et dont un modèle fonctionne à Roubaix pour la démonstration.

Comme nous nous y attendions, les demandes de permis de visiter ont afflué et tous les hommes du métier qui ont vu marcher cette machine ont dû rendre hommage à sa simplicité et à sa puissance de production.

C'est le métier circulaire à bonneterie, mais un métier à double jeu d'aiguilles qui permet la combinaison de chaîne et trame et en forme un tissu très résistant. Le type qui est installé maintenant rue Deregnaucourt s'adapte aux étoffes ordinaires; mais en augmentant le diamètre du cercle et le calibre des aiguilles on arrive à tisser les étoffes les plus lourdes, draps, feutres, tapis, dans des conditions étonnantes de bon marché.

Nous prions ceux de nos lecteurs qui auront intérêt à voir fonctionner cette machine de s'adresser pour le permis de visiter, à M. Victor Quey, courtier-juré à Tourcoing.

Union des Filateurs de laine cardée.—Les filateurs de laine cardée de la région de Roubaix, Tourcoing, Wasquehal, imitant leurs confrères, les filateurs de laine peignée, viennent de former ce que l'on est convenu d'appeler une (*Union*), dans le but de mettre en commun leurs efforts pour la défense des intérêts généraux de leur industrie et atténuer, s'il se peut, les mauvais effet, d'une concurrence trop vive.

A l'approche du renouvellement des traités de Commerce, toutes les grandes industries auront, en effet, besoin de discuter leurs intérêts et de les défendre par l'intermédiaire de leurs délégués, des chambres de commerce et de leurs représentants.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Trois lots de la tombola de la Société artistique n'ont pas encore été réclamés. Ce sont les numéros 602, peinture de Defaux; 4580, gravure et 231, gravure.

Trois lots ont été réclamés cette semaine : une terre cuite gagnée par M. Félix Prouvost, une peinture de d'Alheim gagnée par M. Emile Boussut et une gravure gagnée par M. Toulemonde-Destombes.

Le bilan des œuvres acquises par la Société Artistique à la suite de la dernière exposition se décompose ainsi : trente-cinq achetées par les amateurs et douze achetées pour la tombola soit quarante-sept toiles représentant une somme totale de 32.000 francs. Voici la liste des acquisitions :

Nos 373, paysage, J. J. Weiss, par M. D'halluin; 372, paysage, J. J. Weiss, Eugène Cordonnier; 46, paysage, Braquaval, Henry Bossut; 265, marine, A. Musin, Eugène Cordonnier; 374, paysage, J. J. Weiss, Edouard Prouvost; 168, paysage, Emile George, Félix Ternynck; 207, paysage, Labitte, Masquillier; 177, le père Simon, Gondrenou, J.-B. Scrépel; 228, paysage, Lansyer, Edouard Prouvost.

Nos 152, Cavalier Henri II, F. Flameng, par M. Eugène Cordonnier ; 362, Aquarelle, Van Acker, Emile Lecomte; 311, Paysage, Petillion, E. Réquillart ; 34, Biskra, Bompard, Th. Barrois; 227, Solitude, Richter, Louis Leroux; 133, Anniversaire, A. de Vriendt, René Descamps ; 277, Aquarelle, Menta, Cyrille Ferlié ; 310, Pastel, Pétillion, C. Masurel ; 168, Aquarelle, Daniel Dave, Edmond Masurel : 158, Vue de Cassis, Gagliardim, Droulers-Prouvost ; 30, Travail interrompu, A. Binet, Floris Lorthiois ; 78, Paysage, E. Claus, Merveile-Réquillart.

Nos 288, terre cuite, Marie Michel, par M. Léon Motte; 203, paysage, Pelouse, par Floris Lorthiois; 110, Egares, David de Sauzéa, par Georges Hannart : 291, avril, Iwill, par Georges Hannart ; 111, comédiens, David de Sauzéa, Léon Motte; 165, aquarelle, Daniel Dave, par Léon Motte ; 275, aquarelle, Menta, par O. Deswagner ; 289, meschinella, Ch, H. Michel, par J. Joire ; 106, aquarelle, Daniel Dave, par Léon Motte ; 97, lilas, Julie Crossan, par Léon Motte; 39, vieux Biskra, Bompard, Louis Leroux ; 370, coin d'atelier, A. Masson, le Cercle du Commerce ; Sans n° paysage, J. J. Weiss, Cercle du Commerce.

Pour la tombola ; n° 298, le berger et la mer, par Japy, peinture; 2[illegible], village du Prado, Olive, peinture; [illegible], Will, pastel ; 2[illegible], un coin 394, l'île de Walkerin, J. [illegible] 847, marine, Le de plage, Van Acker, aquarelle [illegible] ; Mayeur, peinture; 98, Corfou, D'Atheim, [illegible] 99, une nuit à Venise, id., peinture; 101, La Bonquetièce, Dameron, peinture; 63, prés fleuris, de Carne, peinture ; 249, Chemin de Fréneuse, Le Poittevin, peinture, 200, petit forgeron, Houssin, terre cuite ; sans numéro, La Mare, Defaux, peinture.

Le dernier jour de l'Exposition, l'entrée était gratuite et près de trois mille personnes ont visité la galerie de tableaux. L'affluence avait été déjà très grande l'année dernière, mais cette année a vu venir plus de monde encore et les pauvres ont trouvé leur compte dans cet empressement du public.

Ce magnifique résultat fait le plus grand honneur à la commission de la *Société Artistique* et à son éminent président M. P. Devillars, et doit les encourager à continuer cette œuvre intéressante.

Les étrangers en France. — L'attention du ministre de l'intérieur a été attirée sur le nombre considérable d'étrangers justiciables du décret du 2 octobre 1888, qui sont signalés chaque mois, comme ayant quitté la commune de leur résidence sans indiquer le lieu de leur nouveau domicile.

Dans une circulaire qu'il adresse aux préfets, M. Constans dit que bien que le décret du 2 octobre 1888 ne contienne, dans le nombre de ses prescriptions, aucune obligation pour l'étranger résidant d'avoir à effectuer, le cas échéant, une déclaration de départ, il a pensé qu'il y avait lieu de modifier un état de choses qui a pour conséquence de priver l'administration, le plus souvent par l'ignorance dans laquelle elle se trouve, de la direction prise par un trop grand nombre d'étrangers, des avantages qu'offre l'application intégrale du décret précité.

En conséquence, pour remédier autant que possible à cette situation et faciliter à l'administration les recherches qu'elle pourrait avoir intérêt à exercer sur la personne d'étrangers ayant résidé dans les départements, le ministre vient d'inviter les préfets à prescrire pour l'avenir aux municipalités de leur ressort d'avoir, en délivrant aux étrangers venus d'un autre département, le reçu de leur nouvelle déclaration de résidence, à retenir le récépissé qui leur aura été délivré antérieurement, en échange de la déclaration qu'ils auront dû faire dans la commune qu'ils viendront de quitter.

Une fois en possession de ces pièces, les préfets devront les faire parvenir à leurs collègues des départements intéressés, qui auront, à leur tour, après avoir pris note, sur leur état général par nationalité, du nouveau domicile de l'étranger parti de leur département, à les adresser aux maires des communes précédemment habitées par ledit étranger.

La semaine religieuse de Cambrai publie la note suivante :

« L'Association des patrons chrétiens (section de Roubaix) a demandé à Monseigneur de Cambrai l'autorisation nécessaire pour ouvrir dans cette ville une maison destinée à devenir un centre d'Œuvres pour les ouvrières chrétiennes, si nombreuses dans ce grand centre de 110,000 habitants, où l'on a si bien compris maintenant que la réforme morale des usines ne peut se faire qu'en attirant au bien et aux pratiques religieuses les nombreuses femmes et jeunes filles employées dans l'industrie.

» Pour obtenir ce résultat, il était nécessaire qu'une communauté religieuse apportât son concours aux œuvres telles que réunions pour la confrérie de Notre-Dame de l'Usine, Confrérie des Mères chrétiennes ouvrières, ouvroir pour les pauvres du syndicat, et surtout l'Œuvre des retraites annuelles et mensuelles qui formeront une élite d'âmes dévouées au bien dans la paroisse et dans l'atelier.

» C'est l'apostolat que se propose d'exercer la Communauté de la Sainte-Famille, qui vient s'installer à Roubaix avec la permission de Mgr Thibaudier et le bienveillant appui de Mgr de Bayeux qui protège beaucoup les autres maisons de la Congrégation en Normandie et la maison mère de la Délivrande.

» Mercredi 4 décembre, M. le doyen de Saint-Martin a célébré la première messe dans la petite chapelle, ornée d'une manière simple, mais gracieuse, à l'entrée de laquelle se trouve une charmante statue de Notre-Dame de l'Usine avec tous ses attributs, du travail, l'engrenage et la navette.

» Notre-Dame de l'Usine sera donc bien la maîtresse et la reine du logis, et c'est sous son inspiration que tout se fera dans la maison.

» Après l'Evangile, M. le doyen de Saint-Martin, avec l'onction et la piété qui caractérisent sa parole, a souhaité la bienvenue aux religieuses qui apportent à Roubaix et à sa population la bénédiction de leurs mérites et de leurs vertus.

» M. le doyen de Notre-Dame a bien voulu donner le salut à 5 heures, et les patrons chrétiens, les dames pieuses et les ouvrières, conviés à venir unir leurs prières dans cette fête intime, ont justement apprécié le bienfait de ce nouveau foyer de zèle et de dévouement. »

Le « Choral Nadaud » exécutera, le dimanche 15 courant, à la messe d'onze heures et demie, en l'église Notre-Dame; le *Kyrie* de Rossini, l'*O Salutaris* de Vervoite, le *Sanctus* de Dietsch, *Notre Dame de France* de Gounod.

MM. les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 14 courant.

La descente du parquet à Roubaix. — Nous avons dit hier que M. du Liscouët, juge d'instruction, avait fait une descente à Roubaix, pour instruire une affaire d'escroquerie qui avait eu lieu dans un estaminet du boulevard de Colmar.

Jeudi, dans la soirée, une perquisition faite par les agents de sûreté, a amené la découverte de seize tonneaux de harengs frais, quarante caisses de harengs saurs, trois flacons d'eau de Cologne, trois boîtes de savons, de la pommade, du chocolat et une caisse de gâteaux.

Ces découvertes ont amené l'arrestation de trois individus, C... M... et S... qui font, paraît-il, partie d'une bande organisée, composée d'une quinzaine d'escrocs. Comme nous le disions, les marchandises, qu'ils se faisaient ainsi livrer, sous de faux noms, étaient vendues à n'importe quels prix et lorsque les traites, créées par les débiteurs, arrivaient à l'adresse qu'ils indiquaient, nos habiles escrocs étaient disparus. Le *truc* a été ainsi utilisé à différentes adresses de la ville.

La police est sur la trace des autres complices de ces vols.

Un accident, rue de l'Ouest. — Vendredi matin, vers sept heures, un ouvrier de la maison *Petit, marchand de charbons, rue de l'Ouest*, Alfred Taillez, conduisait une voiture dans l'établissement. Il passa trop près d'un étau dans le magasin, et eut le pied fracturé. Il a reçu les soins d'un docteur et a été reconduit à son domicile, maisons Catel, près du cimetière du Blanc-Seau. Son état n'est pas grave.

Battue, volée et... poivrée.— Jeudi, vers sept heures du soir, l'estaminet des *Bains*, rue Saint-Antoine, 54, a été le théâtre d'un mauvais tour joué par une bande de voleurs se composant de quatre femmes et d'un homme, qui ont renouvelé le truc de Robert Macaire.

Ces derniers demandèrent une consommation et firent beaucoup de tapage dans le cabaret. La cabaretière, Marie Lemaire, ne pouvant les faire taire alla prévenir l'agent Brouillard, de service rue Pellart.

Pendant ce temps, toute la bande se rua sur Mme Marie Raës, contre-dame de filature, qui se trouvait dans la salle de débit, et lui jetant dans les yeux un gros paquet de poivre, lui enlevèrent une broche en or et une fourrure d'une vingtaine de francs. Mme Marie Raës, qui ne pouvait ouvrir les yeux, fut par dessus le marché rouée de coups par les malfaiteurs qui prirent la fuite après avoir cassé les carreaux.

Cette scène venait à peine de se terminer quand l'agent Brouillard arriva à l'estaminet des *Bains*. On lui raconta ce qui venait de se passer; il se mit aussitôt à la recherche des voleurs qu'il retrouva dans un estaminet de la rue d'Alma.

A sa vue, les quatre femmes prirent la fuite par une porte détournée; l'agent Brouillard ne put arrêter que l'homme qui les accompagnait. C'est un expulsé, nommé Charles-Henri Bettenhove, demeurant au Mont-à-Leux. L'une des femmes a pu être reconnue; c'est une cabaretière-épicière nommée Geneviève Leclercq, qui habite également au Mont-à-Leux, à l'estaminet du *Moulin-Vert*. Elle sera arrêtée ainsi que ses complices. Charles-Henri Bettenhove a été mis en lieu sûr.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Vve Rochard, mère de M. Emile Rochard, tailleur, rue d'Isly. Ses funérailles auront lieu lundi à 8 h. 1[2, au Saint-Sépulcre.

La neige a fait hier sa première apparition sérieuse. Dès deux heures de l'après-midi, elle commençait à tomber en légers flocons, et, à trois heures, toutes les rues étaient recouvertes d'un épais tapis blanc, tandis que les flocons devenaient plus serrés et plus drus.

A cet effet, il n'est pas inutile de faire observer que dans [illegible] la rue de la Gare principalement les chûtes ont été fréquentes. Cela tient au système de carrelage des trottoirs qui [illegible] extrêmement glissants, à la moindre neige ou même à la plus petite gélée. Ne pourrait-on jeter du sel sur les trottoirs ou à les nettoyer immédiatement; on éviterait ainsi beaucoup d'accidents. Nous avons vu hier une dame portant un panier qui a glissé en arrière et qui certainement aurait pu se tuer si un passant ne s'était porté à son secours.

Banquets de Ste-Cécile. — La société chorale l'*Union chorale* offrira, à ses membres honoraires et exécutants, un banquet, dimanche 15 décembre, à 3 heures, au café Delrue, place d'Amiens.

La *Philharmonique* donnera son banquet de Ste-Cécile, dimanche prochain, 15 décembre, à 3 heures, en son local, chez M. Victor Petit, rue de Lannoy, 63, à la *Concordia*.

Les membres honoraires et les personnes étrangères qui voudraient participer à cette fête sont priés de se faire inscrire au plus tôt au siège de la société. La cotisation est de cinq francs et donne droit au bal.

Wattrelos. — *La chorale du cercle Saint-Joseph* donnera, dimanche, une audition à la messe de onze heures et demie, sous la direction de M. Delmatte. Elle exécutera les morceaux suivants : *Kyrie*, de Lambillotte; *Sanctus*, de Delmatte; *Agnus*, de Mercadante et *Laudate*, sortie de messe arrangée à quatre voix par M. P. Delmatte.

Avis utile. — Les Tailleries de Diamants d'Anvers et d'Amsterdam, dont nos concitoyens ont pu admirer à loisir les merveilleux spécimens à l'Exposition Universelle, viennent de combler une lacune qui sera vivement appréciée. En raison des nombreuses affaires traitées chaque année par des intermédiaires, elles viennent d'établir à Lille une succursale chez M. Courtecuisse fils, 10-12, rue Grande Chaussée, seul représentant pour la région de Nord. Avis à ceux qui peuvent se payer le luxe de beaux brillants, sans passer par les mains onéreuses des intermédiaires. Ils trouveront là de quoi satisfaire leur envie à des conditions modestes, car ils s'adresseront à la source même. Ajoutons pour les renseigner complètement que toutes les pierres sont vendues au poids du carat au même prix qu'à la taillerie.

M. Courtecuisse est trop connu chez nous pour que nous insistions davantage.

Lecteurs et vues lectrices, vous voilà prévenus : Sachez en profiter. 20876d

AVIS AUX COMMERÇANTS.— La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

Maison G. Broer et Ce. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*).
— **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

Depuis plus de 20 ans !

Frémifontaine (Vosges). le 19 mai 1889. — Vos excellentes Pilules suisses à 1 f. 50 la boite m'ont enlevé comme par enchantement, un *mal de poitrine et de côté* dont je souffrais *depuis plus de 20 ans*, et qui augmentait chaque jour. (Sig. lég.)
CHARDOT CONSTANT.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 20863d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms, dresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. REBOUX, à Roubaix. 20812—42321

TOURCOING

Descente du parquet. — M. du Liscouët, juge d'instruction, est venu faire une perquisition à Tourcoing, vendredi, vers quatre heures du soir. Il avait été précédé par deux agents de sûreté de Roubaix, amenant avec eux un membre de la bande qui, depuis quelque temps, se faisait adresser des marchandises, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Le prisonnier, toujours gardé par les deux agents, a été conduit dans une maison de la rue du Clinquet, qu'il avait désignée. Après la perquisition faite par le juge d'instruction et dont nous ne connaissons pas le résultat, l'individu a été reconduit à Roubaix.

Les billets de logement. — Nous avons déjà dit combien l'administration municipale se montrait généreuse, cette année, dans la délivrance des billets de logement ; pas moins de 15 à 20 tous les jours. Tous, bien certainement, ne vont pas à bonne adresse ; mais il suffit que dans le nombre il y ait quelques misères imméritées.

Les villes voisines font comme Tourcoing ; et il se trouve bien, par-ci par-là, quelques malins nomades qui ont découvert le moyen de profiter de ces bonnes dispositions. C'est ainsi que vendredi, vers trois heures après-midi, arrivaient au poste trois jeunes gens, disant venir de Belgique, et se dirigeant sur Lille. On leur fit observer qu'ils avaient tout le temps d'aller jusque là. Ils allégueront alors leur grande fatigue, qu'ils venaient de fort loin... Bref ils allaient réussir, sans la présence de deux agents de la sûreté de Roubaix, venus à Tourcoing pour affaire de service. Ils connaissaient les trois individus, pour les avoir vus la veille au soir, au moment où on leur donnait à la police de Roubaix des billets de logement !

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis vendredi aux autorités belges, Georges Vanvennes, âgé de 28 ans, sans profession, né à Tournai, poursuivi par le parquet de Tournai pour soustraction frauduleuse. Arrêté à Lille.

Une fugue. — Espérons que ce n'est que cela : on signale la disparition d'un garçon de 14 ans, Emile Capelle, bâcheur, demeurant à l'*Estaminet de la Briqueterie*, au Pont-de-Neuville. Vêtu d'un pantalon de velours, veston gris, cheveux *blancs*.

Expulsés. — Quatre expulsés, condamnés en 1887 et 88, à Lille, Paris et Douai, pour vols, mendicité, vagabondage et fraude, ont été conduits en même temps à la frontière. L'un d'eux, un ouvrier de ferme, n'a que 17 ans.

Le « Terrier Club » a le regret d'informer le public, que, pour une cause indépendante de la société, le concours aux renards annoncé pour dimanche prochain 15 courant, ne pourra avoir lieu.

LILLE

Le conseil administratif. — La séance du conseil municipal de vendredi soir n'a pas apporté un grand élément de lumière dans la question.

Naturellement, la commission des finances a déclaré que les finances de notre ville sont dans un état de prospérité croissante, et M. Brunet a ajouté que, depuis 1870, la moyenne des excédents annuels des recettes ordinaires, sur les dépenses de même catégorie, était d'environ deux millions, ce qui nous assurerait un reliquat de trente-huit millions depuis cette époque.

Evidemment M. Brunet n'est pas ennemie d'une douce plaisanterie, car il existe, dans le budget, d'autres catégories de dépenses qui sont couvertes, soit par des impôts extraordinaires, soit par l'excédent lui-même des dépenses ordinaires.

Or, tous les comptes faits, la situation de la ville se solde en déficit.

M. Brunet ne fera croire à personne que, si [illegible] vions eu trente-huit millions d'excédent [illegible] l'administration serait obligée de depuis 18 ans, [illegible] est continu, et à recourir au système d'emprunt à [illegible] l'augmentation, sans cesse croissante, des charges publiques.

L'affaire s'est terminée par un vote de confiance.

L'influenza. — L'épidémie de *grippe* a, paraît-il, gagné Lille, où on nous signale quelques cas d'*influenza*, d'ailleurs sans gravité.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille de CASTELAIN-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de *lettre de faire-part* du décès de Marie-Catherine FLORIN, veuve en premières noces de M. Auguste PROUVOST, et en secondes noces de M. Louis CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1889, dans sa 8e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 16 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, coin des rues Saint-Quentin et des Postes, 20.

Les amis et connaissances de la famille MARTIN-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Jumérie LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 71.

Les amis et connaissances de la famille DHAVELOOSE-CAPPON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ignace DHAVELOOSE, veuf de Dame Nathalie CAPPON, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1889, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Arcole, cour Joye, 13.

Les amis et connaissances de la famille ROCHARD-SAMSON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve ROCHARD, née Constance SAMSON, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1889, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le lundi 16 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Isly, 5.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Joseph LEGRAND, époux de Dame Sophie PENNEL, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1883, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie CORNIL, veuve de Monsieur Lévin CARRÉ, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1888, dans sa cinquante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 16 décembre 1889, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie SALEMBIER, veuve de Monsieur Benoit CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1888, dans sa 75e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 17 décembre 1889, à 8 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Coralie LEURIDAN, épouse de M. Jean-Baptiste DUQUENNOY, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1888, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les person